

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)
8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 9 OCTOBRE 2017**

LN/LC/CJ n° 2017/05

Objet de la délibération :**VENTE TERRAIN COMMUNAL
50b ROUTE DE BOULARD**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **29**Présents : **24**Pouvoir : **1**Votants : **25**Date de la convocation :
3/10/2017

L'an deux mille dix-sept, le 9 octobre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Françoise RAMOND, Guy DAVID, Béatrice BONVIN, François BELHOMME, Danièle BOMMER, Jacques MATHIAU, Lydie QUAGLIARELLA, Jean-Paul MARCHAND, Martine GAUTIER, Jean JOSEPH, Simone BEULÉ, Paulette CASANOVA, Régine GUITARD, Philippe POISSONNIER, Chantal BREVIER, Claudine BROUSSEAU, Franck DUCOUTUMANY, Flavien BLANCHARD, Robert STECK, Isabelle MARCHAND, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Nathalie VAN CAPPEL, Eric ROYNEL.

Absents Excusés :

Rosane BASSEZ, Cendrine CHERGUI, Sébastien RITTNER, pouvoir à E. ROYNEL.

Absents :

Didier PHILIPPE, Arnaud BEAUFORT.

Secrétaire de séance : B. BONVIN

Monsieur Guy DAVID, Adjoint à l'urbanisme informe ses collègues qu'il y a lieu de relancer la vente du terrain non bâti situé 50bis Rte de Boulard – parcelle AB n° 7 d'une contenance de 3008 m².

Cette parcelle est située sur deux zones du POS : zone UCb d'une superficie d'environ 1500 m² et d'une zone ND d'une superficie d'environ 1500 m². La surface située dans la zone ND est grevée d'une servitude d'utilité publique ESPACE BOISE CLASSE, non constructible et d'une servitude de réseau d'eau potable.

VU l'estimation du Service des Domaines n° 2017-140V0277 en date du 22 juin fixant la valeur du bien à 110 000 €.

VU l'approbation de cette estimation par la Commission d'urbanisme qui s'est déroulée le 05 septembre 2017,

VU la lettre de Madame STEPHANE Martine et Monsieur STEPHANE Kévin en date du 30 septembre 2017, confirmant leur souhait d'acquérir ce bien au prix de 110 000 €,

Il est demandé aux membres du Conseil de bien vouloir approuver la cession de ladite parcelle et autoriser Madame le Maire à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal : à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- APPROUVE la cession du non bâti situé 50bis Rte de Boulard – parcelle AB n° 7 au prix de 110 000 €,
- CHARGE Madame le Maire ou son représentant, de prendre tout acte et de signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Extrait certifié par le Maire
à la date du 17/10/2017
et publié le 23/10/2017

Fait et délibéré à Epernon, le 9 octobre 2017



Le Maire,
F. RAMOND



Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.